

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 23 janvier 2026

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents :12

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie – ALBARET Coralie – BRISSIER Régis - GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent

Absents excusés : DUBOIS Gildas – ALBARET Coralie – BRISSIER Régis

Secrétaire de séance : BEAUDUCEL Cécile

Ordre du jour :

- Convention de mise en place d'un site de compostage partagé avec le SMICTOM
- Proposition par GROUPAMA d'une assurance auto mission
- Devis concernant la sécurisation dans le bourg
- Convention avec Marpir'actions (bar associatif)

Ajout à l'ordre du jour :

- Contrat d'objectif pour l'ADMR de Chateaubourg
- Convention Orange / Effacement Réseau /Eclairage Public
- Compte-rendu réunion OGEC
- Compte-rendu réunion AEJI
- Bébé Lecteur

1 : Convention de mise en place d'un site de compostage partagé avec le SMICTOM

Madame le Maire donne lecture de la convention relative à la mise en place d'un site de compostage partagé entre la commune et le SMICTOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

2 : Proposition par GROUPAMA d'une assurance auto mission

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une proposition d'assurance automobile mission des agents et élus de la commune en date d'effet au 1^{er} janvier 2026 de la part de GROUPAMA. Le coût annuel est de 527.97€ TTC pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- de ne pas donner suite à la proposition d'assurance automobile mission des agents et élus de la commune de la part de GROUPAMA ;
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dossier.

3 : Devis concernant la sécurisation dans le bourg

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de devis concernant la sécurisation dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis n° JCL 26-01-07 de la société « MAN TP » concernant l'aménagement d'un passage piéton, rue de la Mairie pour un montant de 11 700€ HT soit 14 040€ TTC ;
- De retenir le devis n° JCL 26-01-08 de la société « MAN TP » concernant l'aménagement d'un trottoir, rue des Sports pour un montant de 19 303€ HT soit 23 163.60€ TTC ;
- De solliciter auprès du département d'Ille-et-Vilaine, une subvention dans le cadre des recettes des amendes de police ;
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à engager ces travaux et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Plan de financement global estimatif	
Désignation	Montants HT
Aménagement d'un passage piéton	11 700.00
Aménagement d'un trottoir	19 303.00
Total HT justifiant la demande	31 003.00
Financement	
Autofinancement	21 703.00
Subvention départementale sur les recettes liées aux amendes de police	9 300.00

4 : Convention avec Marpir'actions (bar associatif)

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment communal situé 7, rue de l'Eglise à l'association Marpir'actions pour la tenue du café associatif « p'ty bistrot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

5 : Contrat d'objectif avec l'ADMR de Chateaubourg

Ce contrat retrace tout le mode de fonctionnement de l'ADMR. La commune participe à hauteur de 1€ par habitant. Ce contrat d'objectif est valable du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2028.

6 : Compte-rendu réunion OGEC

Nadine fait un compte-rendu sur l'année 2025.

107 élèves - effectif stable mais avec une classe en moins.

Nouveau bureau et nouvelle présidence: Anne-Cécile DUBOIS

7 : Compte-rendu réunion AEJI

Christelle et Nadine font un compte-rendu de l'AEJI sur l'année 2025.

Mise en place du projet Mistiks (12-14 ans)

Des communications ultérieures seront faites.

Un fascicule qui présente le centre de loisirs est aussi à disposition dans les lieux stratégiques.

10 : RPE

Les ateliers d'éveil du RPE, animés par Solène Quéau, sont ouverts aux assistantes maternelles suivant un calendrier sur Marpiré.

Par ailleurs, d'autres temps forts du RPE sont ouverts aux familles : plusieurs ateliers Bébé lecteur et éveil musical avec le conservatoire de Vitré Communauté à la bibliothèque de Marpiré ont eu lieu sur décembre et janvier.

Bonne fréquentation par les assistantes maternelles et quelques familles de Marpiré et des autres communes.

D'autres ateliers bébé lecteurs sont prévus dans le cadre du Festival Am stram gram de 10h00 à 11h30 le mercredi 4 février et le dimanche 8 février.